

Le petit journal

Année 2021
Numéro 8
18 novembre

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE



Crédit photo : Nicolas Gagnon

19^e Édition



27 et **28** novembre
DE 10 H À 16 H

Marché de Noël
de L'Isle-Verte





MOT DE LA MAIRESSE

Mesdames, Messieurs,

Je tiens, avant toute chose, à remercier l'ensemble des habitants de L'Isle-Verte qui ont voté lors des élections du 7 novembre dernier, et qui m'ont fait confiance en m'accordant un deuxième mandat.

Je suis très fière de vous présenter votre nouveau conseil, composé de personnes motivées qui sauront mettre de l'avant le bien commun. Je vous remercie sincèrement de votre engagement.

Conseil municipal 2021-2025

Mairesse: Mme Ginette Caron

Siège 1 : Mme Véronique Dionne

Siège 2 : M. Alexandre Côté

Siège 3 : M. Denis Dubé

Siège 4 : M. Patrick Lavallée

Siège 5 : M. Stéphane Lussier

Siège 6 : Mme Catherine Després

Vous pouvez compter sur nous pour faire rayonner notre communauté qu'est L'Isle-Verte. Ensemble, nous travaillerons pour faire aboutir au mieux nos dossiers.

Votre qualité de vie, notre engagement, voilà notre priorité pour vous!

Ginette Caron
Mairesse

NOUVEAU SERVICE - PAIEMENT DE TAXES DÉBIT PRÉAUTORISÉ

La Municipalité vous offre maintenant la possibilité de payer vos taxes municipales par prélèvements bancaires automatiques. C'est une façon simple et sécuritaire de payer vos taxes municipales.

Pour vous prévaloir de cette option, il suffit simplement de remplir le formulaire (au verso) ou le télécharger à partir du site web (onglet «Espace citoyen», puis «Taxes») et nous le faire parvenir avec un spécimen de chèque, par la poste ou par courriel (reception@lisle-verte.ca), minimum 10 jours avant la prochaine échéance de taxes. Chaque prélèvement correspond au montant total dû en fonction des échéances du compte de taxes annuelles.

Grâce à ce nouveau service, les paiements de vos taxes municipales se feront automatiquement aux dates d'échéance prévues (indiquées sur votre compte de taxes), et ce, peu importe l'institution avec laquelle vous faites affaire.

En adhérant au débit préautorisé, ce mode de paiement sera reconduit automatiquement chaque année. Toutefois, il est possible d'annuler votre adhésion en remplissant le formulaire «Annulation d'adhésion» disponible également au même onglet que mentionné ci-haut.



Municipalité de L'Isle-Verte
141, rue Saint-Jean-Baptiste
L'Isle-Verte (Québec) G0L1K0
Téléphone : 418 898-2812

ADHÉSION AU DÉBIT PRÉAUTORISÉ ACCORD DE DPA DU PAYEUR Avec reconduction automatique chaque année

Titulaire(s) du compte

MATRICULE

				-						
--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--

Nom et prénom du ou des titulaires

N° de téléphone

Adresse

Courriel

Ville

Province

Code postal

Institution financière

Organisme bénéficiaire

Nom de l'institution financière et adresse

Municipalité de L'Isle-Verte
141, rue Saint-Jean-Baptiste
L'Isle-Verte (Québec) G0L 1K0
Téléphone : 418 898-2812
Télécopieur : 418 898-2788
Courriel : reception@lisle-verte.ca

N° de l'institution

N° de transit

N° avec chiffre vérificateur

Autorisation de retrait

Taxation annuelle

Je, soussigné(e) (s'il s'agit d'une personne morale, ici représentée par son ou ses représentant[s] dûment autorisé[s]), autorise l'organisme bénéficiaire à effectuer des débits préautorisés (DPA) dans mon compte à l'institution financière désignée ci-dessus, à la fréquence suivante : chaque retrait correspondra au montant total dû en fonction des échéances du compte de taxes annuelles, le tout constituant un débit préautorisé (DPA) : personnel/particulier d'entreprise

Changement ou annulation :

J'informerai l'organisme bénéficiaire, dans un délai raisonnable, de tout changement aux présentes. Je peux révoquer mon autorisation à tout moment, en remplissant le *Formulaire d'annulation d'adhésion au DPA* disponible au bureau municipal (adresse ci-haut) au moins 10 jours ouvrables avant l'échéance. Je dégage l'institution financière de toute responsabilité si la révocation n'était pas respectée, à moins qu'il ne s'agisse d'une négligence grave de sa part.

Je conviens que l'institution financière où j'ai mon compte n'est pas tenue de vérifier que le paiement est prélevé conformément à mon autorisation. J'atteste, de plus, que toutes les personnes dont les signatures sont nécessaires pour le fonctionnement du compte identifié ci-dessus ont signé la présente autorisation.

Je reconnais que le fait de remettre la présente autorisation à l'organisme bénéficiaire équivaut à la remettre à l'institution financière indiquée ci-dessus.

Remboursement

J'ai certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent Accord de DPA. Par exemple, j'ai le droit de recevoir le remboursement de tout DPA qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent Accord. Pour obtenir plus d'information sur mes droits de recours, je peux communiquer avec mon institution financière ou visiter <https://www.paiements.ca>.

L'institution financière me remboursera, au nom de l'organisme, les montants retirés par erreur dans les 90 jours civils du retrait pour un DPA **personnel** et dans les 10 jours ouvrables du retrait pour un DPA **d'entreprise**, dans la mesure où le remboursement est demandé pour une raison admissible. Je comprends que je devrai faire une demande à cet effet à mon institution financière selon la procédure qu'elle me fournira.

Enfin, je reconnais qu'une demande de remboursement produite après les délais indiqués précédemment devra être réglée entre l'organisme et moi, sans responsabilité ni engagement de la part de l'institution financière.

Consentement à la communication de renseignements

Je consens à ce que les renseignements contenus dans ma demande d'adhésion au débit préautorisé soient communiqués à l'institution financière, dans la mesure où cette communication de renseignements est directement reliée et nécessaire à la bonne mise en œuvre des règles applicables en matière de débits préautorisés.

Signature du ou des titulaires

Signature du titulaire du compte

Date (aaaa/mm/jj)

Signature du second titulaire
(s'il s'agit d'un compte pour lequel deux signatures sont requises)

Date (aaaa/mm/jj)

IMPORTANT :

**Veillez joindre un spécimen de chèque afin d'éviter toute erreur de transcription.
Si vous changez de compte ou d'institution financière, veuillez en aviser l'organisme bénéficiaire.**

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

DATE :

INITIALES :



STATIONNEMENT DE NUIT EN PÉRIODE HIVERNALE

Afin de faciliter les opérations de déneigement, nous rappelons à tous les citoyens qu'une réglementation municipale interdit le stationnement sur les chemins publics pendant la période du **1^{er} novembre au 15 avril inclusivement, entre vingt-trois (23) heures et six (6) heures du matin.**

Nous demandons votre bonne collaboration et surtout de bien vouloir en informer vos invités.



EXCRÉMENTS D'ANIMAUX

Avoir un animal de compagnie est un choix personnel qui vient avec des responsabilités. Lorsque les excréments de votre animal se retrouvent dans des endroits publics, c'est qu'il y a un problème... Pour respecter vos concitoyens et éviter l'irritation collective, soyez responsables et prenez la peine de ramasser les petits cadeaux de vos animaux! Si par mégarde vous oubliez d'apporter votre sac lors d'une promenade, sachez que la Municipalité a mis à votre disposition des distributeurs de sacs au quai ainsi qu'aux parcs du Mémorial et Samuel-Côté. Nous vous remercions pour votre collaboration.

UN RAPPEL AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Quelques mots pour rappeler à ceux et celles qui possèdent un chien, de quelques-unes de leurs obligations :

- ⇒ Détenir une licence auprès de la municipalité au coût de 10\$. (jusqu'au nouveau règlement)
- ⇒ Une licence délivrée pour un chien ne peut être portée par un autre chien.
- ⇒ Maintenir son chien en laisse lorsqu'il est gardé à l'extérieur d'un bâtiment, afin de l'empêcher de sortir du terrain.
- ⇒ Surtout ne pas oublier que vous êtes responsable de votre animal et de tout ce qui pourrait subvenir advenant que ce dernier soit laissé en liberté.
- ⇒ Tout chien trouvé ailleurs que sur le terrain de son gardien ou présentant un danger pour la sécurité ou le bien-être des citoyens peut être capturé et placé en fourrière par le préposé de la municipalité, aux frais du gardien.
- ⇒ Un chien capturé et placé en fourrière peut être repris par son gardien dans les trois (3) jours ouvrables suivants son paiement des divers frais.
- ⇒ Toute personne qui contrevient à cette réglementation est passible d'une amende minimale de 100\$ et maximale de 300\$ plus les frais.



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue au Pavillon de l'Amitié, dans le respect des règles édictées par la direction de la Santé publique, le mardi 5 OCTOBRE 2021, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME VÉRONIQUE DIONNE
MONSIEUR ALEXANDRE CÔTÉ
MONSIEUR DENIS DUBÉ
MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ
MONSIEUR STÉPHANE LUSSIER
MADAME CATHERINE DESPRÉS

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour suggéré soit accepté, tout en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Madame Véronique Dionne propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 septembre 2021, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents.

Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 5 octobre 2021

(journal 2112 - mars 2021) : 910,25 \$

(journal 2113 - juin 2021) : 229,95 \$

(journal 2114 - juillet 2021) : 3 424,04 \$

(journal 2115 - mai 2021) : 7 447,27 \$

(journal 2116 - septembre 2021) : 39 149,27 \$

51 160,78 \$

Dépenses incompressibles

(journal 1575) : 17 015,62 \$

(journal 1576) : 877,72 \$

(journal 1577) : 7 000,00 \$

(journal 1578) : 536,49 \$

(journal 1579) : 63,18 \$

(journal 1580) : 87,22 \$

25 580,23 \$

Total des dépenses :

76 741,01 \$

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 15 septembre 2021 au 5 octobre 2021, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Catherine Després, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

Dépôt de rapports financiers

En vertu de l'article 176.4 du code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier procède au dépôt de deux états comparatifs dont l'un compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante et un second qui compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - projet d'entente intermunicipale relative à la création d'un parc industriel territorial technologique

Je, Guy Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de L'Isle-Verte, atteste que :

À la suite de la procédure d'enregistrement relative à la résolution 21.09.3.2. ayant pour titre « Projet d'entente

intermunicipale relative à la création d'un parc industriel territorial technologique »,

Que le nombre de personnes habiles à voter établi est de 1 049,

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 113,

Que le nombre de demandes faites est de 0.

Que le présent certificat a été déposé, aux membres du conseil municipal, lors de la séance publique tenue le 5 octobre 2021.

Programme de travaux compensatoires

Considérant que le ministère de la Justice offre à des citoyens qui ne sont pas en mesure de payer leurs amendes, la possibilité de s'engager auprès de la communauté en effectuant gratuitement différents travaux leur permettant de rembourser leurs dettes;

Considérant que parmi les organismes d'accueil, une municipalité peut offrir des heures de travail, dans le cadre du programme de travaux compensatoires;

Considérant l'intérêt de la municipalité de prendre part à ce programme à titre de partenaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Lussier, appuyé par monsieur Alexandre Côté, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte confirme son intérêt à prendre part au programme de travaux compensatoire.

Proposition de services de la firme LER - avis faunique et floristique - projet de remplacement de ponceau au chemin de la rivière à la Fourche (rang 1)

Considérant que la firme Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. réalise les plans et devis nécessaires aux travaux de remplacement du ponceau du chemin de la rivière à la Fourche

Vie municipale



(rang 1);

Considérant que cette firme a, également, le mandat de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du Ministère des Transports;

Considérant qu'aux fins de mener à terme le travail d'ingénierie, il est nécessaire d'obtenir un avis faunique et floristique du milieu, le tout permettant de valider la possible vulnérabilité d'espèces fauniques et floristiques ou encore le potentiel du site d'abriter certaines espèces vulnérables, le cas échéant;

Considérant la proposition budgétaire soumise par la firme LER (Laboratoire d'expertise de Rivière-du-Loup) au coût de 1 500 \$, laquelle comprend l'ensemble des activités professionnelles exigées pour la production d'un rapport ainsi que des plans en milieu hydrique;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par monsieur Denis Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte accorde le mandat de réalisation d'un avis faunique et floristique à la firme LER et ce, pour la somme de 1 500 \$ (plus taxes).

Demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale - volet redressement et accélération - remplacement de conduites au rang de la Rivière à la Fourche (rang 1) et réfection du troisième rang Est

Attendu que la municipalité de L'Isle-Verte a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

Attendu que la municipalité de L'Isle-Verte s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet dont, notamment, l'aide financière maximale accordée par le ministre, en fonction des dépenses reconnues admissibles;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la municipalité de L'Isle-Verte s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Attendu que la municipalité de L'Isle-Verte choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

L'estimation du coût des travaux;

Attendu que le chargé de projet de la municipalité, monsieur Guillaume Bouchard de la firme Bouchard Service-Conseil, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Stéphane Lussier, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que le conseil de la municipalité de L'Isle-Verte autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée,

Que la présente résolution annule et remplace celle portant le numéro 21.08.5.3.

Demande d'appui auprès de la CPTAQ - monsieur Marcel Lévesque

Considérant les démarches entreprises par monsieur Marcel Lévesque à l'effet d'obtenir auprès de la Commission de

protection du territoire et des activités agricoles du Québec l'autorisation de remettre en culture une zone d'extraction en milieu agricole;

Considérant que les expertises réalisées par la firme de consultants Ressources Environnement démontrent la pertinence de réaliser lesdits travaux;

Considérant que la Municipalité encourage fortement la remise en culture des lots ayant subis de telles transformations;

Considérant que l'emplacement des travaux engendrera une plus value des sols agricoles de notre territoire;

Considérant que les travaux projetés seront réalisés sous la supervision d'agronomes;

En conséquence, il est proposé par madame Catherine Després, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte signifie à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec qu'elle appuie la demande soumise par monsieur Marcel Lévesque à l'effet d'obtenir l'autorisation de restaurer le lot 5 350 924, par des travaux de remblai, et ainsi que soit revalorisée cette parcelle de terre agricole.

Tarification du lieu d'enfouissement technique pour 2022

Considérant que la municipalité de L'Isle-Verte détient un droit d'accès au lieu d'enfouissement technique (LET) de la Ville de Rivière-du-Loup;

Considérant que ce droit d'accès est déterminant pour l'application des tarifications imposées pour l'utilisation du LET;

Considérant les nouvelles tarifications établies par la Ville de Rivière-du-Loup pour l'année 2022, à savoir :

Matières résiduelles (1) :
96,00 \$/tonne

Sol contaminé autorisé :
96,00 \$/tonne

Perlite :
96,00 \$ x ratio de densité (2)/
tonne

Matières résiduelles contenant de
l'amiante sauf l'asphalte :
192,00 \$/tonne

Boues d'une siccité > 15% avec
analyse :
105,60 \$/tonne

Rejets du centre de tri, de
l'écocentre et de la SEMER :
72,00 \$/tonne

Remorque domestique ou
chargement de 0 à 3 mètres cubes
pour un particulier :
72,00 \$/tonne

Animal d'élevage mort dont
l'enfouissement est autorisé par le
ministère du Développement
durable, de l'Environnement et de
la Lutte contre les changements
climatiques (MDDELCC)

Ovin, caprin, gallinacé :
20,00 \$/bête

Autre espèce :
96,00 \$/tonne

Si le ratio des matières organiques
détournés vers l'usine de
biométhanisation n'est pas
respecté, le coût à la tonne sera
de 160,00 \$/tonne pour le tonnage
excédentaire.

Le ratio de densité fera l'objet
d'un protocole à venir avec les
usagers.

Considérant que pour maintenir
son droit d'accès, une
municipalité doit signifier son
acceptation des tarifications
décrétées chaque année;

En conséquence, il est proposé par
monsieur Denis Dubé, appuyé par
madame Véronique Dionne et
adopté à l'unanimité des membres

du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte
signifie à la Ville de Rivière-du-
Loup son engagement à être
assujetti à la nouvelle tarification
du lieu d'enfouissement technique
pour l'année 2022.

**Achat d'abrasif - saison hivernale
2021-2022 - résultats du
processus d'appel d'offres**

Considérant le processus d'appel
d'offres lancé par la Municipalité
aux fins de s'approvisionner en
abrasif pour la saison hivernale
2021-2022 (1 600 tonnes
métriques);

Considérant les offres déposées, à
savoir :

Nom du soumissionnaire	Montant incluant les taxes applicables
Les Entreprises Camille Dumont inc.	39 758,35 \$
Les Carrières Bérubé inc.	44 111,31 \$

Considérant l'entreprise ayant
fournie la plus basse soumission
conforme, à savoir : Les
Entreprises Camille Dumont inc.;

En conséquence, il est proposé par
monsieur Stéphane Lussier,
appuyé par monsieur Stéphane
Dubé, et adopté à l'unanimité des
membres du conseil municipal
présents :

Que le conseil municipal accorde
le contrat au soumissionnaire « Les
Entreprises Camille Dumont inc. »,
au montant de 39 758,35 \$ (taxes
incluses);

Que l'obtention de ce contrat
demeure toutefois conditionnelle
au respect des exigences du devis,
à savoir de répondre aux normes
granulométriques fournies par le
Ministère des Transports du

Québec.

**Demande de budget d'opération -
activités de loisirs d'octobre
2021**

Considérant le rapport d'activités
soumis par la coordonnatrice aux
loisirs et à la vie communautaire
faisant état des activités réalisées
en septembre 2021 ainsi que celles
à venir ou en cours, dont :

Fête de l'Halloween

Marché de Noël

Collecte des lettres au Père Noël

Plan de mobilité durable - volet
transport actif

Politique familiale municipale et
Municipalité amie des aînés

Revitalisation du parc Samuel Côté

Considérant que certaines des
activités ponctuelles nécessitent
d'y allouer des ressources
financières, dont la fête
d'Halloween;

En conséquence, il est proposé par
madame Catherine Després,
appuyé par madame Véronique
Dionne, et adopté à l'unanimité
des membres du conseil municipal
présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte
autorise à ce que soit mis à la
disposition du comité municipal de
loisirs, un budget de 800 \$, devant
permettre de soutenir l'activité
d'Halloween du dimanche 31
octobre.

Levée de la séance

À 20 h 21, il est proposé par
madame Véronique Dionne,
appuyé par monsieur Stéphane
Lussier, et adopté à l'unanimité
des membres du conseil municipal
présents que la séance soit levée.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Voici la date de la prochaine séance du conseil municipal qui débutera à 20 h 00 à la salle du Pavillon de l'amitié située au 140, rue Saint-Jean-Baptiste.

Le mardi 14 décembre 2021

Les mesures sanitaires suivantes devront être respectées :

- ◆ **Port du masque**
- ◆ **Désinfection des mains**
- ◆ **Distanciation physique**



NOUVEL EMPLOYÉ AU SEIN DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Nous sommes très fiers d'accueillir monsieur Michaël Fournier au poste de contremaître des travaux publics dans l'équipe municipale. Possédant de l'expérience dans les domaines du paysagement, de la construction ainsi que de la mécanique, il saura assurément contribuer à faire progresser nos projets.

Nous lui souhaitons une bonne entrée en poste parmi nous!

UN VENT DE DYNAMISME SOUFFLE SUR LE CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Le 27 octobre dernier, vingt-trois personnes ont participé à l'assemblée générale annuelle du Club des 50 ans et plus de L'Isle-Verte.

Sept membres ont été désignés par l'assemblée pour former un nouveau conseil d'administration. Ont été élus, par ordre alphabétique, mesdames Georgette Beaulieu, Gilberte Chassé (secrétaire), Lorette Hamel et Claudette Pelletier ainsi que messieurs Guy Bérubé (trésorier), Maurice Dumas (président) et Gilles Guay (vice-Président).

La réponse positive de ces sept personnes a suscité un désir presque spontané, chez les assistants, de mettre à profit les multiples avantages qu'offre l'existence du Pavillon de l'amitié situé au cœur de notre village. Le Pavillon pourrait **favoriser davantage** la réalisation d'activités d'organismes comme le Cercle de fermières, les Chevaliers de Colomb, le Club des 50 ans et plus, ainsi que différents comités de bénévoles de notre municipalité. Il y régnait une atmosphère imprégnée d'un franc enthousiasme.

Une fois les sacrifices du confinement causés par le COVID 19 derrière nous, la vie pourra reprendre dans toute sa vigueur au Pavillon de l'amitié. Notre organisme a bien l'intention de faire peau neuve, de créer de nouvelles activités (jeux, rencontres sociales, cours, expositions, événements festifs, voyages etc.) qui correspondent aux goûts du jour des quinquagénaires comme des groupes plus âgés. C'est pourquoi il lance une campagne de recrutement de nouveaux membres. Si vous n'êtes pas sollicités ces prochaines semaines, vous pouvez communiquer avec l'un ou l'autre des membres du conseil d'administration.

Vous contribuerez à revivifier non seulement le Club des 50 ans et plus de L'Isle-Verte mais aussi le dynamisme de notre population. De plus, vous profiterez de certains avantages monétaires en présentant votre carte à différents commerces de la région. Suivez le Club des 50 ans et plus de L'Isle-Verte, d'autres nouveautés vous seront communiquées sous peu.

Maurice Dumas, président

Pour le *Club des 50 ans et plus de L'Isle-Verte*

11 novembre 2021

L'HIVER EST À NOS PORTES; IL EST TEMPS DE MESURER LE RADON CHEZ VOUS !



Novembre est le mois de sensibilisation au radon. Ce gaz **radioactif**, qui se dégage naturellement du sol, est **invisible, inodore et sans goût**. Lorsque le radon est émis dans des espaces clos comme les maisons, il peut s'accumuler à des concentrations dangereuses.

Toutes les maisons canadiennes contiennent du radon. Les concentrations varient d'une maison à l'autre, même lorsqu'on parle de maisons mitoyennes. Peu importe l'âge, le type de construction ou l'emplacement de votre maison, **la seule façon de connaître la concentration de radon dans votre maison est d'effectuer un test.**

Quels sont les effets du radon sur la santé?

Lorsque du radon est inhalé dans les poumons, il se désintègre en particules radioactives. Cette énergie est absorbée par le tissu pulmonaire à proximité, ce qui endommage les cellules pulmonaires. Lorsque les cellules sont endommagées, elles peuvent mener à un cancer quand elles se reproduisent.

L'exposition au radon constitue la première cause de cancer du poumon chez les non-fumeurs. L'exposition au radon et au tabagisme ensemble peut accroître considérablement le risque de cancer du poumon. Par exemple, si vous fumez toute votre vie, votre risque de développer un cancer du poumon est de 1 sur 10. Lorsqu'on ajoute une exposition de longue durée à un niveau élevé de radon, votre risque passe à 1 sur 3. Chez les non-fumeurs, le risque de cancer du poumon à vie pour le même niveau élevé de radon est de 1 sur 20.

En raison de la pandémie de COVID-19 **qui perdure**, nous passerons **encore une fois** beaucoup plus de temps à la maison **cet hiver**, notamment pour faire du télétravail. **Il devient donc encore plus pertinent de savoir quelles sont les concentrations de radon** chez vous.

Pour savoir **comment se procurer un appareil de mesure du radon**, les **meilleurs endroits dans votre maison pour effectuer le test** et les **méthodes pour abaisser les concentrations de radon** une fois les résultats du test obtenus, visitez le site web du Gouvernement du Canada.

RUBRIQUE INTERCULTURELLE - SAVIEZ-VOUS QUE?



Cette année, 40 enfants bénéficieront des services en francisation du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup? Pour faciliter leur apprentissage du français et de la culture québécoise, ces enfants ont également besoin d'opportunités à l'extérieur de l'école. Seriez-vous prêt, par exemple, à donner quelques heures de lecture à la bibliothèque pour les enfants qui arriveront avec leurs familles?

RETOUR SUR L'HALLOWEEN

Cette année, l'Halloween a été soulignée avec la première édition de la remorque hantée. Cette activité a connu un monstrueux succès puisque plus de 120 visiteurs, petits et grands, ont eu le courage de passer à travers. Bonne nouvelle: tous les participants sont ressortis en un morceau!

Quelques concours ont également été organisés pour l'occasion, dont voici les gagnants:

Décoration de maison – La famille Landry (42 rue Talbot)

Costume – Anaïs Dumont, 11 ans (costume de mère Nature)

Citrouille – Clara Sirois, 7 ans (citrouille n°32)

Félicitations aux gagnants et merci à tous les participants!



MARCHÉ DE NOËL

Plus de 25 exposants seront présents pour la 19e édition du Marché de Noël de L'Isle-Verte qui se déroulera les 27 et 28 novembre prochain de 10 h à 16 h au gymnase de l'école Moisson-D'Arts (136 rue Saint-Jean-Baptiste). Bien que des ajustements aient été apportés pour respecter les mesures sanitaires, soyez assuré que la magie de Noël sera au rendez-vous!



Pour assurer le bon déroulement de l'événement, le comité organisateur a **besoin de bénévoles!** Plusieurs postes avec des tâches spécifiques sont à combler (exemple : montage de la salle et accueil des visiteurs), par tranche minimum de 2h. Vous aimeriez contribuer à répandre la magie de Noël, seul ou avec un.e ami.e? Contactez-nous (418 898-2812, poste 306 | marchenoel.lisleverte@gmail.com)!

Le comité organisateur souhaite prendre le temps de remercier ses partenaires :

Partenaire Mère-Noël:



Partenaires Lutin: Promutuel Assurance Rive-Sud et un Lutin secret

Partenaires Flocon de neige: Coop Agriscar et Annick Pelletier

BOÎTE DE BRICO-NOËL

En partenariat avec la Table en loisir intermunicipal, la MRC de Rivière-du-Loup et le Musée du Bas-Saint-Laurent, une vingtaine de boîtes de bricolage de Noël sont offertes gratuitement aux familles de L'Isle-Verte. Rendez-vous sur la plateforme Qidigo de la municipalité pour réserver votre boîte. Premier arrivé, premier servi!

COLLECTE DES LETTRES AU PÈRE NOËL

C'est le samedi 11 décembre que la délégation du Père Noël sillonnera les rues de L'Isle-Verte pour faire la collecte des lettres de souhaits des enfants! Lorsque vous entendrez la musique de Noël, habillez-vous chaudement pour vous rendre au point de collecte et déposer les enveloppes dans la boîte aux lettres. Vous pourrez profiter de l'occasion pour caresser les petits chevaux!

Pour participer, vous avez jusqu'au 3 décembre pour inscrire vos enfants en ligne via la plateforme Qidigo de la municipalité.

L'heure approximative de passage au point de collecte près de chez vous sera communiquée dans la semaine du 6 décembre via notre page Facebook. Si vous habitez à l'extérieur du cœur de la municipalité, l'équipe du Père Noël vous attendra près du kiosque d'information touristique entre 9h et 9h30.

Que ce soit avec des mots ou des images, il est temps pour les enfants d'aller préparer leur liste de souhaits!



DISTRIBUTION DE CARTES AUX AINÉS

Afin de briser la solitude de nos aînés pendant le temps des fêtes, un projet intergénérationnel a vu le jour l'an dernier. Effectivement, avec la contribution des enfants du service de garde scolaire de l'école Moisson-D'Arts, du CPE des Cantons et de la ville de Rivière-du-Loup, des cartes de souhaits avaient été postées aux personnes âgées de notre communauté.



La municipalité souhaite renouveler l'expérience cette année et offrir la possibilité à tous les citoyens de contribuer. Comment? En écrivant une carte de souhait OU en faisant dons de cartes vides que d'autres pourront compléter. Vous pouvez déposer votre contribution au bureau municipal au plus tard le 10 décembre. Les lutins du Père Noël se chargeront ensuite de les distribuer! Ce petit geste permettra de faire une grande différence dans la vie de nos aînés, merci pour votre contribution.

INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

Afin de faciliter l'inscription aux activités et événements offerts par la Municipalité de L'Isle-Verte, les citoyens sont invités à utiliser la plateforme en ligne Qidigo.



Pour commencer, rendez-vous sur le site Internet www.qidigo.com/u/Municipalite-de-LIsle-Verte pour vous créer un profil, puis ajouter les membres de votre famille. Vous pourrez ensuite sélectionner les activités auxquelles vous souhaitez vous inscrire et le tout sera noté dans votre profil d'utilisateur. En cas de problématique technique, vous pouvez contacter Chantal au 418 898-2812, poste 306.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES BÉNÉVOLES

C'est le 5 décembre qu'est annuellement soulignée la Journée internationale des bénévoles. La municipalité de L'Isle-Verte a la chance de compter sur plusieurs personnes dévouées qui contribuent à offrir milieu de vie dynamique où il fait bon vivre et s'impliquer! Nous tenons à souligner votre inestimable contribution pour notre communauté. À vous tous, nous vous disons **MERCI**.

Vous connaissez un bénévole exceptionnel ou un organisme qui se démarque? Proposez sa candidature au prix Hommage bénévolat-Québec, l'une des plus hautes distinctions gouvernementales relativement à l'action bénévole. Des prix sont remis dans trois catégories : Jeune bénévole – Prix Claude-Masson, Bénévole et Organisme. La période de mise en candidature se termine le 5 décembre. Le formulaire de mise en candidature et toutes les informations se retrouvent à l'adresse www.quebec.ca/prixbenevolat.

Pour ceux et celles qui aimeraient s'impliquer, n'hésitez pas à consulter la page «Comités» dans l'onglet «Loisirs et vie communautaire» de notre site Internet pour découvrir les différentes opportunités d'implication locale!

LE P'TIT BOTTIN DES RESSOURCES

Plusieurs assemblées générales annuelles (AGA) ont eu lieu dans les dernières semaines à L'Isle-Verte. Dans cette optique, nous invitons les représentants d'organismes à nous contacter s'il y a eu de quelconques changements au niveau de la composition de leur conseil d'administration. Cela nous permettra de mettre à jour le site Internet de la Municipalité ainsi que le p'tit bottin des ressources. Ce message s'adresse également aux propriétaires d'entreprise.



Que ce soit pour un changement d'adresse, de numéro de téléphone, de personne-ressource, ou une fermeture, contactez-nous au 418 898-2812, poste 300. Nous vous remercions de votre collaboration!



PROGRAMMATION HIVERNALE

Les comités et organismes qui désirent faire publier une activité dans la programmation d'hiver 2022 devront envoyer l'information à la coordonnatrice des loisirs, au plus tard le lundi 3 décembre. La programmation couvrira la période de janvier à mai inclusivement. Information : 418-898-2812, poste 306 | loisirs@lisle-verte.ca

PATINOIRE

À nouveau cet hiver, nous aurons la chance de compter sur l'expertise de Robert pour la patinoire! Lorsque la température nous le permettra, l'horaire d'utilisation se retrouvera près de la patinoire et sur notre page Facebook.

Pour que les citoyens puissent mettre leurs patins au chaud cet hiver, il nous manque toutefois des employés pour surveiller le chalet de la patinoire! Que vous soyez un adolescent ou une personne retraitée, cet emploi pourrait être exactement ce qu'il vous faut.



OFFRES D'EMPLOI

Surveillant de chalet de service (2 postes)

Sommaire de la fonction

Sous la supervision de la Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, le titulaire du poste devra :

- Superviser les activités à la patinoire et au chalet de service;
- Faire l'entretien ménager des locaux.

Qualités recherchées

- Fiabilité;
- Entregent;
- Aptitude à faire respecter son autorité;
- Capacité à gérer les imprévus.

Conditions de travail

- Poste saisonnier
- Temps partiel (20 à 25 heures par semaine) et s'échelonne de décembre à mars
- Horaire variable en fonction de la température et de l'achalandage (soir/fin de semaine)
- Entrée en fonction : **Décembre 2021**
- Salaire : Entre **14.35\$/h** et **17.92\$/h** (selon qualifications et expérience).

Adjoint(e) administratif(ve)

Sommaire de la fonction

Sous l'autorité de la direction générale, l'adjoint administratif accomplit différentes tâches de secrétariat et de service aux citoyens.

Principales fonction

- Accueillir et diriger les citoyens, visiteurs et professionnels;
- Rédiger ou transcrire tout texte ou tableur et effectuer la mise en page
- Effectuer divers travaux de secrétariat pour le personnel municipal ;
- Prendre les appels, traiter les courriels de la municipalité, faire des photocopies et transmettre des fax ;
- Assurer la préparation, la rédaction, la mise en page et l'impression du journal municipal ;
- S'occuper de toute la logistique du bureau municipal;
- Gérer l'ouverture de dossiers et la tenue du calendrier de conservation des archives ;
- Effectuer l'envoi de la facturation en lien avec les services offerts ;
- Participer à l'envoi des comptes de taxes;
- Effectuer la perception et l'encaissement au comptoir des comptes de taxes et locations diverses.

Exigences

- Diplôme d'études collégiales en bureautique (DEC), diplôme d'études professionnelles (DEP) option secrétariat ou scolarité équivalente ;
- Maîtriser la Suite Office : Word, Excel, Outlook et Publisher;
- Maîtriser le français écrit et parlé.

Conditions de travail

- Poste régulier, temps plein de 35 heures par semaine ;
- Entrée en fonction : **1er février 2022**;
- Salaire : Entre **19.99\$/h et 24.96\$/h** (selon qualifications et expérience).

Les personnes intéressées sont invitées à transmettre leur candidature au plus tard le 9 décembre 2021.

Greffier(ère)-Trésorier(ère) adjoint(e)

Sommaire de la fonction

Sous l'autorité du directeur général et greffier-trésorier, la personne titulaire de ce poste assistera ce dernier dans l'accomplissement de différents mandats qui sont actuellement sous sa responsabilité. Les principales tâches sont les suivantes :

Principales fonction

- Soutenir son supérieur dans ses différentes tâches et assurer son remplacement lors d'absence ou de congé ;
- Assurer un suivi budgétaire par un système de contrôle approprié ;
- Effectuer les différentes facturations applicables aux règlements municipaux, à la taxe foncière, et toutes autres facturations diverses ;
- Vérifier les écritures comptables, émission des chèques, écritures du journal, état des revenus et dépenses ;
- Produire les demandes de remboursement de taxes et de subventions ;
- Produire la paie des employés et des membres du Conseil ainsi que les rapports gouvernementaux ;
- Assurer le traitement de la taxe annuelle, des complémentaires et de la répartition des taxes par règlements ;
- Participer aux assemblées et aux comités pléniers du conseil municipal, à la demande de son supérieur immédiat ;
- Collaborer à la production des ordres du jour et des procès-verbaux des assemblées ordinaires et extraordinaires du conseil municipal et faire les suivis requis. Au besoin, participer à la rédaction de ceux-ci ;
- Participer à la rédaction des règlements municipaux et voir à leur processus d'entrée en vigueur ;
- S'assurer de l'application du calendrier d'affichage des avis publics ;
- Collaborer à la préparation des demandes de soumissions ou d'appels d'offres publiques ;

Exigences

- Possède un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques administratives, une attestation d'études collégiales (A.E.C) en administration municipale ou l'équivalent avec des connaissances en comptabilité et en greffe ;
- Connaissance du logiciel PG MegaGest (un atout) ;;

Conditions de travail

- Poste permanent de 35 heures par semaine ;
- Entrée en fonction : **1^{er} avril 2022** ;
- Salaire : Entre **23.58\$/h et 28.73\$/h** (selon qualifications et expérience).

Les personnes intéressées sont invitées à transmettre leur candidature au plus tard le 9 décembre 2021.

Conducteur(rice) de déneigeuse (poste de nuit)

Sommaire de la fonction

Sous l'autorité du contremaître des travaux publics, le déneigeur accomplit diverses tâches reliées la conduite et l'utilisation d'équipements de déneigement.

Principales fonctions

- Opérer la machinerie lourde (camion, souffleur, charrue, etc.) ;
- Effectuer les opérations de déneigement sur les différents parcours de la municipalité ;
- Effectuer l'épandage d'abrasifs, déglacage des routes, dégeler les ponceaux ;
- Effectuer l'entretien et certaines réparations mineures sur les véhicules, la machinerie, les appareils ou outils ;
- Nettoyer les accotements et fossés pour l'écoulement de l'eau ;
- Patrouiller pour valider l'état des routes, des balises et autres éléments importants sur le réseau routier ;
- Peut être appelé à travailler en dehors de son horaire normal de travail, en fonction des conditions climatiques ou des urgences ;

Compétences

- Permis de conduire de classe 3;
- Faire preuve d'autonomie, de débrouillardise et de sens des responsabilités.

Conditions de travail

- Poste saisonnier, équivalent de 45 heures par semaine ;
- Horaire 12-2 de 16h00 à 4h00 ;
- Fin du contrat : 26 mars 2022 ;
- Entrée en fonction : **dès que possible** ;
- Salaire : Entre **21.01\$/h et 26.25\$/h** (selon qualifications et expérience).

Les personnes intéressées sont invitées à transmettre leur candidature dès que possible

Préposé(e) à l'entretien ménager

Sommaire de la fonction

Sous la supervision de la direction générale, l'employé veillera à l'entretien ménager de divers bâtiments municipaux.

Principales fonctions

- Balayer et laver les planchers ;
- Épousseter les meubles et passer l'aspirateur ;
- Nettoyer et désinfecter les appareils ménagers et accessoires dans la cuisine et les salles de bain ;
- Collecter et vider les poubelles ;
- Laver les fenêtres, les murs et les plafonds ;
- Effectuer toute autre tâche connexe.

La présente description d'emploi reflète les éléments généraux du travail à accomplir et sera plus explicitement définie aux candidats intéressés.

Exigences

- Permis de conduire classe 5 ;
- Disponibilité en matière d'horaire de travail ;
- Sens de l'organisation ;
- Faire preuve d'autonomie et de minutie .

Conditions de travail

- Poste régulier ;
- Temps partiel, 10 à 15 heures par semaine ;
- Entrée en fonction : **dès que possible** ;
- Salaire : Entre **15.38\$/h et 19.21\$/h** (selon qualifications et expérience).

Les personnes intéressées sont invitées à transmettre leur candidature dès que possible.

Les personnes intéressées à combler l'un de ces postes, doivent faire parvenir leur curriculum vitae dès que possible à l'attention du Comité de sélection :

**141, rue Saint-Jean-Baptiste
L'Isle-Verte (Québec) G0L 1K0
Courriel : reception@isle-verte.ca
Pour information : 418 898-2812**

**Pour consulter les offres d'emploi complètes, veuillez visiter le site web de la municipalité (<http://www.municipalite.isle-verte.qc.ca/>)*

**Dans tous les cas, le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte*

VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

Adresse : 150, rue Saint-Jean-Baptiste (Presbytère), L'Isle-Verte
418 868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte

HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h** Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

418 868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte

Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

HORAIRE DES MÉDECINS

Dr Caron : 23 et 30 novembre

PHARMACIE

Adresse : 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte

Téléphone : 418 898-3111

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie

de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne



PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.



197, Principale - St-Cyprien, Qc - GOL 2P0
3, Principale Nord - St-Hubert, Qc - GOL 3L0
136A, Seigneur Côté - Isle-Verte, Qc - GOL 1K0
535, du Patrimoine - Cacouna, Qc - GOL 1G0

(418) 963-3306
(418) 497-3925
(418) 898-3111
(418) 867-3569

SAVIEZ-VOUS QUE?

Saviez-vous que l'immeuble qui comprend les adresses 21 à 31 sur la rue Villeray était autrefois un magasin général? La propriété de Charles Bertrand était le cœur battant de l'une des agglomérations industrielles les plus importantes au Québec.



Source : Le circuit patrimonial de L'Isle-Verte

AVIS PUBLIC

Pour l'installation d'une structure de télécommunication autoportante de 45 mètres (50m hors-tout incluant le parafoudre) d'Xplornet Communications Inc. Service d'internet Haute-vitesse

Situé aux coordonnées suivantes:

Latitude : 47.976733

Longitude : -69.325504

Chemin du Coteau-des-Érables
L'Isle-Verte, Québec

Numéro de site Xplornet :

Référence : QC5610

Les personnes intéressées sont invitées à faire part de leurs commentaires avant le 18 décembre 2021

Par courriel à :

Xplornet-4686@cpc-consultation.ca

ou par télécopieur au 1 888-383-0870



Qui doit-on appeler ?

Travailleurs municipaux

Directeur général et greffier-trésorier, Guy Bérubé	418 898-2812
Directeur général adjoint, Benoit Randall	418 898-2812
Secrétaire de direction, Audrey-Anne Dubé	418 898-2812, # 300
Préposé aux réseaux aqueducs et au traitement eaux usées, Patrick Landry	418 898-2812
Inspectrice en bâtiments et environnement, Stéphanie Cyr-Massé	418 898-2812
Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, Chantal Amstad	418 898-2812

Horaire du bureau municipal

141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418 898-2812

JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	FERMÉ

Horaire de la bibliothèque municipale

136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418 898-2812, poste 309

JOURS	HEURES
Mercredi	19 h à 20 h
Jeudi	13 h à 15 h

Horaire de la Friperie du Nordet

143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418 898-2812, poste 308

JOURS	HEURES
Mercredi	13 h à 16 h 30
Jeudi	13 h à 16 h 30
Vendredi	13 h à 16 h 30
Samedi	13 h à 16 h

Tous les textes du P'tit journal sont lus et corrigés. Par contre, il se peut qu'il y ait des erreurs, veuillez nous en excuser. De plus, nous ne sommes pas responsables des erreurs qui peuvent se glisser dans certains articles reçus par divers comités, citoyens ou organismes. Ces articles nous arrivent à l'occasion en format pdf donc il nous est impossible d'y faire des modifications. Merci de votre compréhension.

CALENDRIER DES COLLECTES

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Le calendrier de collectes 2022 arrivera dans votre casier postal en décembre 2021.



Après m'avoir lu,
mettez-moi au bac bleu!